



DOSSIER DE PRESSE

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI A TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

7 NOVEMBRE 2019
LENS



Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

À partir du 1er janvier 2020, trier devient un jeu d'enfant. Désormais tous les emballages ménagers sans exception pourront être déposés dans le contenant jaune, y compris les emballages plastiques jusqu'alors déposés dans le contenant bordeaux comme les barquettes, films, pots...

En partenariat avec CITEO (éco-organisme en charge des déchets ménagers), et ses prestataires PAPREC (centre de tri) et NICOLLIN (collecteur), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'engage chaque jour un peu plus en faveur de l'environnement pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES PEUVENT ÊTRE VALORISÉS

La réglementation est de plus en plus ambitieuse en matière de développement durable et les emballages en plastique ne sont pas en reste ! La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la généralisation à l'ensemble du territoire français de l'extension des consignes de tri à la totalité des emballages en plastique d'ici 2022. La France et l'Europe se sont également fixés des objectifs ambitieux pour accélérer le recyclage notamment celui de tendre vers 100% des plastiques recyclés d'ici 2025.

Et pour cela nous améliorons sans cesse nos processus de tri et de valorisation des emballages ménagers. Or aujourd'hui, sur le plan national, une bouteille en plastique sur deux n'est pas recyclée car pas triée ! Et seuls

23% de la totalité des emballages plastiques entrent dans une chaîne de valorisation. Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique, chaque habitant peut agir en triant davantage.

En 2018, le tri des habitants du territoire a déjà permis le recyclage de plus de 12000 tonnes d'emballages ménagers issus de la collecte sélective. Depuis plus de 20 ans, les résultats sont encourageants mais ils peuvent encore être optimisés. S'il faudra plusieurs années avant que toutes les collectivités puissent recycler tous leurs emballages, **la CALL fait partie des premiers territoires de la région Hauts-de-France à étendre ses consignes de tri.**

LA COOPÉRATION DES ACTEURS LOCAUX POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Au niveau de l'agglomération, tous les acteurs de la collecte, du tri et du recyclage ont travaillé de concert afin de définir des nouvelles méthodes et process pour accroître le recyclage.

Deux réponses majeures ont été apportées. Tout d'abord, il a fallu moderniser les infrastructures afin d'augmenter le rendement du traitement des emballages existants et de capter les nouveaux emballages plastiques. De plus, de nouvelles filières de valorisation ont été trouvées et vont permettre de valoriser tous les emballages en plastique.

La CALL, en partenariat avec CITEO, a donc pu mettre en place un projet d'extension des consignes de tri à la totalité des emballages plastiques. Cela n'aurait pas été possible sans la modernisation du centre de tri PAPREC, situé sur la commune de Harnes.

Dès demain, le tri deviendra un jeu d'enfant car si nous voulons recycler plus, il suffira de trier davantage.



Usine Paprec à Harnes - bouteilles en plastique compactées

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

LES HABITANTS AU CŒUR DE LA RÉUSSITE DU PROJET

« **Si c'est un emballage, ça peut aller au recyclage** » tel est le message que nous souhaitons faire passer à la population de l'agglomération.

Pour accompagner les habitants à l'extension des consignes de tri, le geste a été simplifié. Plus de questions à se poser, tous les emballages ménagers iront dorénavant dans le bac jaune.

C'est un geste essentiel, porteur de bénéfices considérables, aussi bien pour l'environnement que pour l'emploi local.

EN PRATIQUE

1/ Plus de doutes à avoir, c'est un emballage ? À déposer dans le contenant jaune !

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3/ Il faut déposer les emballages en vrac dans les bacs (ni imbriqués les uns dans les autres, ni dans un sac).

Les pots de yaourts, les barquettes de viande, les films, les boîtes d'œufs, les bouteilles en plastique... mais aussi les boîtes de céréales en carton, les capsules de machines à café en aluminium, etc... : tout emballage peut être trié.

Les emballages en verre eux, restent à déposer dans les bornes à verre.

Plus d'informations sur :

<http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>



LES DIFFÉRENTS ACTEURS

CALL : La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin possède la compétence collecte et traitement des déchets.

CITEO : Eco-organisme qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre du tri sélectif. CITEO favorise également la création de nouvelles filières de recyclage et incite les producteurs de déchets à plus d'éco-responsabilité.

PAPREC : Centre de tri basé à Harnes qui réceptionne, trie et conditionne les emballages ménagers recyclables. Les matériaux triés sont ensuite envoyés vers les filières de recyclage. Ainsi sont réceptionnées chaque année environ 16000 tonnes d'emballages ménagers provenant des contenants jaunes des habitants de l'agglomération.

NICOLLIN : Entreprise qui collecte les différents flux de déchets sur le territoire pour les acheminer vers les différents centres de traitement (centre de tri, centre de valorisation matière et énergétique ...).

VOS INTERLOCUTEURS CALL

Service valorisation des déchets

Jean-Luc MUSILLI
jmusilli@agglo-lenslievin.fr - 03.21.79.06.03

Contact presse:

Mélanie STRAEHLI
mstraehli@agglo-lenslievin.fr - 03.21.79.07.95



Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 Lens Cedex
Tél. 03 21 790 790